



Communiqué de presse
Lundi 13 juin 2005

La Fondation Nicolas Hulot et l'ADEME invitent toutes les entreprises à relever le *Défi pour la Terre*

Les PME se mobilisent – la CGPME¹ lance un grand concours en faveur du Défi

La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) ont lancé, le 24 mai dernier, un défi sans précédent à tous les Français – le *Défi pour la Terre*. Son objectif – Inciter chacun à s'engager, individuellement ou collectivement, à réduire son impact sur la planète en accomplissant des gestes simples et concrets au quotidien.

Parce qu'une telle mobilisation doit être le fait de l'ensemble de la société civile, de nombreuses collectivités, des médias et des personnalités relèvent dès aujourd'hui le *Défi pour la Terre*. Les entreprises ont, elles aussi, un grand rôle à jouer –

Véritable relais auprès de leurs salariés, de leurs clients et de leurs fournisseurs, les entreprises sont un acteur incontournable pour amplifier le mouvement et favoriser la mobilisation collective. EDF, L'Oréal, Marque Repère, TF1, Bouygues Telecom, Valorplast et la Poste se sont déjà engagées. A qui le tour –

Entreprises – le Défi a besoin de vous

L'engagement des entreprises est une condition nécessaire au succès du Défi pour la Terre. Au contact quotidien de leurs salariés et clientèles, elles peuvent jouer le rôle de porte-parole pour faire connaître le Défi au plus grand nombre. **Comme pour les particuliers, relever le Défi au sein de l'entreprise consiste à s'engager à accomplir dans la durée des gestes et des actions bénéfiques pour l'environnement.** Il n'y a pas de petit geste, ni de petit effort – même en ne s'engageant que sur un seul geste, on participe au Défi –

L'engagement est possible à partir du site www.defipourlaterre.org/ensemble. Il suffit pour cela de télécharger la fiche d'inscription disponible et de la retourner par fax à la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme.

¹ En savoir plus sur la CGPME - www.cgpme.org

La Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises – est le syndicat des PME françaises.

Des outils de communication (affiches, brochures grand public, bandeaux Internet...) sont également téléchargeables pour sensibiliser et afficher son engagement.

La liste des entreprises relevant le Défi sera périodiquement actualisée et les actions mises en œuvre seront valorisées sur le site.

Le Défi est une **première étape** pour les entreprises qui souhaitent mettre en place ou amplifier leurs actions en faveur d'un développement durable. Les entreprises peuvent dès aujourd'hui mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire les impacts de leur activité : air, bruits, déchets, énergies, management environnemental, sites et sols pollués, transports... L'ADEME propose aux entreprises des conseils et des outils d'aides à la décision, des soutiens techniques ou financiers, des aides à la recherche et au développement, des sessions de formation. Acteur impartial, l'ADEME accompagne ainsi les entreprises dans tous les stades d'élaboration et de conduite des projets environnementaux. Plus de renseignements sur www.ademe.fr ou en contactant les Délégations Régionales de l'ADEME (coordonnées sur www.ademe.fr).

La Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises s'engage

Soucieuse d'inscrire les PME françaises sur la voie du développement durable, la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) a choisi de relever le *Défi pour la Terre* en lançant un concours à destination de ses adhérents. Le top départ sera donné le 14 juin à l'occasion du grand rendez-vous annuel des PME françaises : Planète PME 2005.

Pour participer à ce concours, les chefs d'entreprises doivent respecter quatre critères de base :

- *S'engager personnellement en s'inscrivant sur le site www.defipourlaterre.org*
- *Mobiliser leurs salariés et leur entourage en diffusant l'information et en encourageant chacun à relever individuellement le Défi pour la terre*
- *S'engager à mettre en place dans leur entreprise un certain nombre de gestes simples ou d'actions bénéfiques pour la planète*
- *Et, le cas échéant, décrire les projets innovants mis en place par l'entreprise.*

Suivant son effectif, chaque entreprise concourra dans l'une des trois catégories suivantes : moins de 10 salariés, de 11 à 50 salariés, plus de 50 salariés. Un jury composé de membres de la CGPME, de la Fondation Nicolas Hulot, de l'ADEME et de EDF se réunira en Avril 2006. Il attribuera 3 prix, un pour chacune des catégories, sur la base des dossiers reçus et des critères de sélections.

En savoir plus sur la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme - www.fnh.org

La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme a été créée en 1990 et reconnue d'utilité publique en 1996. ONG apolitique et non-confessionnelle, la Fondation a pour but de développer l'éducation à l'environnement. Il s'agit d'un engagement éducatif, scientifique et culturel au service du patrimoine naturel de l'humanité. Elle participe à la diffusion des connaissances sur l'état écologique de notre planète et met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour convaincre le plus grand nombre de la nécessité de passer à l'acte afin de freiner l'impact des activités humaines. Il s'agit pour la Fondation de contribuer aux changements des comportements afin d'aller vers une nouvelle forme de société et de culture basée sur un développement durable.

Les actions de la Fondation sont réalisées grâce au soutien de ses partenaires fondateurs : EDF, L'Oréal, Marque Repère et TF1, de ses partenaires programmes sur le Défi : Bouygues Telecom et Valorplast, et du collège des partenaires PME.

En savoir plus sur l'ADEME - www.ademe.fr

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), établissement public, participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

L'ADEME a lancé en 2004 et pour 3 ans la campagne de mobilisation nationale « Économies d'énergie. Faisons vite, ça chauffe ». Ses nombreux partenaires nationaux, réunis dans le Club Planète Gagnante, mettent en œuvre des actions de relais de la campagne sur le terrain.

Le Défi pour la Terre est une opération de cette campagne de mobilisation.



Contacts presse ☐

Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme / Manuela Sourdin
Tél. ☐ 01 41 23 42 62 – Email ☐ msourdin@bbdocorporate.fr

ADEME / relations presse pour le Défi pour la Terre / Alexandra Fiore
Tél. ☐ 01 49 09 25 77 – Email ☐ alexandra.fiore@tbwa-corporate.com

Les gestes et les actions pour s'engager au Défi pour la Terre dans l'entreprise

Relever le Défi au sein de l'entreprise consiste à s'engager à accomplir dans la durée des gestes ou des actions bénéfiques pour l'environnement. Ces gestes et action permettent notamment d'économiser de l'énergie et donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique.

INFORMATION/SENSIBILISATION

- Je sensibilise mes salariés à la protection de l'environnement et aux moyens d'agir
- Je sensibilise mes clients ou fournisseurs à la protection de l'environnement et aux moyens d'agir

EFFICACITE ENERGETIQUE

- J'utilise des lampes basse consommation partout où c'est possible
- J'adapte l'éclairage à l'utilisation des locaux
- J'éteins les appareils électriques non-utilisés et qui n'ont pas besoin d'être en veille
- J'adapte la puissance des appareils électriques à mes besoins
- J'engage un pré-diagnostic énergie

CHAUFFAGE / BATIMENT

- Je ferme les portes et fenêtres des locaux chauffés
- Je baisse le chauffage en cas d'absence
- J'utilise les énergies renouvelables
- Je fais baisser ma note d'énergie en isolant correctement:ou en régulant mon chauffage
- J'améliore la performance énergétique de mes bâtiments
- J'applique une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) dans les travaux de construction ou de rénovation des bâtiments de mon entreprise

TRANSPORT / LOGISTIQUE

- Je favorise l'utilisation des transports en commun urbains et le train pour les déplacements professionnels de mes salariés
- Je favorise le co-voiturage ou l'utilisation des transports en commun urbains pour le trajet domicile/travail de mes salariés
- J'optimise mon parc de véhicules pour qu'il soit plus respectueux de l'environnement et consomme moins de carburants fossiles
- Je préfère le fret ferroviaire, fluvial ou maritime pour mes fournitures ou mes produits

ECOCONCEPTION ET ECOCONSOMMATION

- Je trie mes déchets
- Je diminue les emballages pour mes fournitures et mes clients
- Je fais des photocopies recto-verso
- J'achète du papier et des enveloppes en papier recyclé
- Je demande à ne pas imprimer tous les courriels
- J'engage une politique d'achats respectueuse de l'environnement (produits éco-labellisés, limitation du gaspillage...)
- J'adopte une communication éco-responsable

Ces actions permettent à l'entreprise de réaliser des économies qui peuvent d'ailleurs être bénéfiques au bien être social et à l'emploi.